



amenagemen de poste suite a un acciden de trage

Par **makhlouf**, le **09/05/2012** à **21:07**

bonjour;

je suis victime d'un accident de tragé'depui le mois d octobre.

le medecin de travail ma prescrit un aménagement de poste car je ne peut pas suporte beaucoup de manutention.

mon employeur refuse sou pretexte'quil n a pas les moyens dengage un autre salarie.mon probleme jai un menisque abime'je rechute a chaque fois que je reprend mon travail.il me demande de reste chez moi si je suis malade.quil me seconde pas si il y a une forte activite. que doit je faire?jai 59ans et 8 mois.

cordialement.

Par **P.M.**, le **09/05/2012** à **22:31**

Bonjour,

C'est au Médecin du Travail d'apprécier s'il peut vous déclarer apte sous réserve d'aménagement du poste du travail et à l'employeur de respecter ses recommandations et réserves...

Je vous conseillerais de vous en rapprocher...

Par **makhloufl**, le **30/10/2014** à **10:00**

bonjour

je cherche un avocat qui fait les prudhomes,pas trop cher car je suis licsencier pour une inaptitude aux poste.

merci.

Par **P.M.**, le **30/10/2014** à **12:01**

Bonjour,

Ce n'est pas normalement sur un forum que l'on peut chercher un avocat mais notamment dans les annuaires et les listes disponibles au Barreau local...

Vous pourriez par ailleurs vous rapprocher d'une organisation qui, si elle ne vous désigne pas un défenseur syndical, pourrait vous indiquer un avocat avec qui elle a des accords de modération d'honoraires...